

Conseil Communautaire du 11 mai 2017

D 2017	D	03
Nombre de Conseillers		
En exercice	88	
Présents	65 dossier 1 à 2 - 64 dossier 3 à 7	
Votants	72 dossier 1 – 73 dossier 2 à 7	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **5 mai 2017** s'est réuni à la salle des Fêtes de MARCELLUS, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaients présents

<u>Agné</u>
<u>Beaupuy</u>	Maryse HERVÉ – Pascal LAPERCHE
<u>Birac sur Trec</u>	Jean-Luc AGNIC
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Guy IANOTTO
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Michel BROUSSE - Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE
<u>Cocumont</u>	Jean-Luc ARMAND – Lisette DE LUCA
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean-Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Christian FRAISSINÈDE – Edith LORIGGIOLA
<u>Fauguerolles</u>	Maryline DE PARSCAU (+ pouvoir Emmanuel MORIZET à compter du dossier 3) – Emmanuel MORIZET (dossier 1 à 2)
<u>Fauillet</u>	Michel NAU
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT – Josette PATISSOU
<u>Gaujac</u>	Jean-François THOUMAZEAU
<u>Gontaud de Nogaret</u>
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	Alain PRÉDOUR
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Patricia GAVA (+ pouvoir Maryse VULLIAMY)
<u>Lagrèere</u>	Guy PÉREUIL
<u>Laqupie</u>	Jean-Max MARTIN
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Francis DUTHIL
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean-Claude DERC – Bernard DIO
<u>Marmande</u>	Lydie ANGELY – Daniel BENQUET – Martine CALZAVARA – Charles CILLIÈRES - Jean-Luc DUBOURG - Joël HOCQUELET (+ pouvoir Anne MAHIEU à compter dossier 2) – Philippe LABARDIN (+ pouvoir Patrick COUZINEAU) Anne MAHIEU (dossier 1) - Jean-Pierre MARCHAND (+ pouvoir Marie-Françoise BOUGUES) – Sylvie GENEAU DE LAMARLIERE (+ pouvoir Josette JACQUET) - Laurence VALAY
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN – Claudette TILLOT
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN – Nicolas MINER (à partir du dossier 2)
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE – Christine VOINOT
<u>Samazan</u>	Serge LAGROLLET – Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénéstis</u>	Jacques PIN (suppléant)
<u>Seyches</u>	Isabelle CESA (+ pouvoir André CORIOU)
<u>Taillebourg</u>	Denis DUTEIL (suppléant)
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS – Liliane BORDES – Liliane KULTON (+ pouvoir Laurence LOUBIAT MOREAU) – Guy LAUMET – Dante RINAUDO
<u>Varès</u>	Gérard MARTET - Jacky TROUVÉ
<u>Villeton</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE (+ pouvoir Caroline DELRIEU-GILLET)

Absents ou excusés

Patrick GAUBAN – Alain LERDU - Alexandre FRESCHI - Bernard CABANE – Gilbert DUFOURG – Danièle ANGOT - Thierry CONSTANS - Maryse VULLIAMY – Michel ZANETTE - Sylvie BARBE - Marie-Françoise BOUGUES – Patrick COUZINEAU Josette JACQUET – Bernard MANIER – Thierry CARRETEY - Régine POVÉDA - Michel COUZIGOU – Nicolas MINER (dossier 1) - Philippe RIGAL – Jacques BRO - André CORIOU - Jean-Pierre VACQUÉ - Eric BOUCHAUD – Laurence LOUBIAT- MOREAU – Caroline DELRIEU-GILLET – Anne MAHIEU (à compter du dossier 2) - Emmanuel MORIZET (à compter du dossier 3)

Pouvoirs de

Maryse VULLIAMY à Patricia GAVA – Marie-Françoise BOUGUES à Jean-Pierre MARCHAND – Patrick COUZINEAU à Philippe LABARDIN – Josette JACQUET à Sylvie GENEAU DE LAMARLIERE – André CORIOU à Isabelle CESA – Laurence LOUBIAT MOREAU à Liliane KULTON – Caroline DELRIEU GILLET à Christophe COURREGELONGUE – Anne MAHIEU à Joël HOCQUELET (à compter du dossier 2) - Emmanuel MORIZET à Maryline DE PARSCAU (à compter du dossier 3)

Secrétaire de Séance

Daniel BORDENEUVE

Dossier n°3 - CREATION DE POSTES AU SERVICE PETITE ENFANCE, SITUATION DES CONTRATS DANS LES ETABLISSEMENTS EAJE ET PROPOSITIONS POUR L'ANNEE 2017

Objet de la délibération

Notre collectivité se trouve confrontée à la fin de plusieurs contrats aidés et CDD de droit commun au sein des structures d'accueil collectives de la petite enfance. Celles-ci doivent respecter des taux d'encadrement et de qualification en fonction du nombre de places d'accueil. Face aux inquiétudes des équipes d'accueil concernant l'incertitude du devenir de ces agents sous contrat, et afin de donner une visibilité à notre politique managériale et de recours aux emplois aidés, la stratégie suivante est proposée :

- Recours à 13 contrats aidés pour les CAP petite enfance et les agents d'entretien :

- Contrats aidés proposés dans les structures dont l'effectif présent sur site est supérieur à 2 accueillantes et qui disposent d'agents en CDD pouvant être remplacés par des contrats aidés :
 - *Crèche de Fauillet (1), Multi accueil les Petits Pas (1) et La Gravette (1), Crèche de Clairac (1), Crèche de Tonneins (1 entretien 2 pour les groupe des moyens et des grands), crèche familiale (1 entretien).*
- Pour les 5 agents du pool de remplacement

- Création de 5 postes permanents :

- Postes permanents à prévoir dans les micro-crèches qui n'ont que 2 accueillantes sur site et qui ont des agents en CDD :
 - *Micro crèche de Fourques sur Garonne (1) et de Fauquierolles (1)*
- Transformation de postes en CDD en postes permanents afin de consolider les conditions d'accueil et les repères des familles par des agents permanents :
 - *Multi accueil de Tonneins : 1 agent pour la restauration – cuisine qui constitue un repère important pour l'équipe et 1 agent pour le groupe des bébés, considéré comme le plus difficile et pour lequel le recours à des agents en contrat aidé n'est pas souhaité par l'équipe encadrante*
 - *Multi accueil de la Gravette (1 agent d'accueil, pour atteindre un encadrement de 1 agent en CDD et 3 agents permanents au lieu de 2 agents CDD et 2 agents permanents).*

Au regard de la situation de chaque structure, le tableau suivant permet de visualiser les postes proposés à l'ouverture d'un emploi permanent et ceux relevant des contrats aidés.

Il faut toutefois indiquer que les conditions de recrutement et de renouvellement des contrats aidés ont été restreintes depuis le début de l'année 2017 et que nous n'avons pas de visibilité sur les futures politiques de soutien aux emplois aidés au-delà du mois de juin 2017. Il est donc possible que nous ne soyons pas en capacité de pourvoir tous les postes dédiés à un emploi aidé dans le courant de l'année 2017.

Il ne devrait pas y avoir de surcote pour la collectivité si l'ensemble des contrats aidés est obtenu, car la plupart des postes proposés à l'ouverture sont déjà occupés par des agents en CDD non aidés et certains postes en CDD seraient transformés en contrats aidés subventionnés.

Proposition concernant les modalités de recrutement des 5 postes permanents :

- Appel à candidature en interne de VGA pour les agents en poste dans une structure petite enfance ou disposant du CAP Petite Enfance, quel que soit leur statut (titulaire, contractuel, contrat aidé)
- Porté à connaissance des postes ouverts auprès des agents en CDD ou en contrat aidé ayant travaillé dans une structure petite enfance en 2016

Tableau récapitulatif par structure des postes proposés à l'ouverture et des contrats aidés

Structure	Contrat aidé	Poste ouvert (fonctionnaire)	Situation actuelle du poste	Cout ou gain pour VGA
Micro crèche Fourques sur Garonne		1 CAP Petite enfance 35h	Agent en CDD	Pas d'impact le poste est occupé par un agent en CDD
Micro crèche Fauguerolles		1 CAP petite enfance 35h	Poste occupé par un agent en CDD	Pas d'impact le poste est occupé par un agent en CDD
Crèche Fauillet	1 Contrat aidé CAP Petite Enfance 35h		Poste occupé par un agent en CDD de remplacement	Gain à prévoir selon le type de contrat aidé signé
Multi accueil Les Petits Pas Marmande	1 Contrat aidé CAP Petite Enfance 35h		Poste occupé par un agent en CDD	Gain à prévoir selon le type de contrat aidé signé
Multi accueil La Gravette Marmande	1 Contrat aidé CAP Petite Enfance 35h	1 CAP petite enfance 35h	Postes occupés par un agent en contrat aidé et par un agent en CDD	Pas d'impact car les postes sont déjà occupés par un agent en contrat aidé et un agent en CDD
Crèche Clairac	1 Contrat aidé CAP Petite Enfance 35h		Poste occupé par un agent en contrat aidé	Pas de gain car poste déjà occupé par un agent en contrat aidé
Crèche Tonneins	2 Contrats aidés CAP Petite Enfance 35h (groupe des moyens et groupe des grands)	1 CAP petite enfance 35h (groupe des bébés)	Les 3 postes sont occupés par des agents en contrat aidé	Surcout à prévoir pour 1 ETP (+15.000€) qui serait transformé en emploi statutaire.
	1 Contrat aidé 20h pour l'entretien	1 agent d'entretien et cuisine 35h	Remplacement de l'agent titulaire chargé de la cuisine qui part à la retraite courant 2017. Remplacement du contrat aidé de 20h par un autre contrat aidé	Pas d'impact financier.
Crèche familiale Marmande	1 Contrat aidé 20h		Remplacement du contrat aidé de 20h par un autre contrat aidé	Pas d'impact financier.
Pool de remplacement	5 Contrats aidés CAP Petite Enfance 35h		Remplacement des contrats aidés en cours par de nouveaux contrats aidés	Pas d'impact financier.
TOTAL	13 contrats aidés	5 postes de fonctionnaires		

Exposé des motifs

En conséquence et au regard du tableau des effectifs, il existe un poste d'adjoint d'animation territorial disponible. Il convient donc de créer :

- 3 postes d'adjoints d'animation territorial, échelle C1.
- 1 poste d'adjoint technique territorial, échelle C1.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

Le Conseil Communautaire,

Approuve la création de trois postes d'adjoints d'animation territoriaux ainsi que la création d'un poste d'adjoint technique territorial

Précise que ces postes seront pourvus selon les règles applicables à la fonction publique territoriale.

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

<u>Résultat du vote</u>	
<i>Votants</i>	73
<i>Pour</i>	73
<i>Contre</i>	/
<i>Abstention</i>	/

Fait à Marmande, le 11 mai 2017

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,

Publication / Affichage

Le 12.5.2017

Notification

Le